***Ve Symposium d'études humanistiques***

*Cayos de Villa Clara,* 23 au 30 juin 2019

**Créolophonie et identité dans la Caraïbe multilingue et multiculturelle**

Renauld Govain (PhD)

LangSÉ – Université d’État d’Haïti

Courriel : renauld.govain@ueh.edu.ht

Tél. : +509 3893 2812

**Résumé**

Les colonisations européennes (XVIe–XVIIe siècles) d’îles caribéennes sont à l’origine d’une Caraïbe multilingue et multiculturelle où sont pratiquées des langues indo-européennes appartenant à des groupes linguistiques divers et des créoles à bases lexicales diverses hérités de celles-ci. Cela a conduit à une identité caribéenne plurielle construite en majeure partie sur une tradition orale communautaire – l’*oraliture* issue de la *créolité*, proche de la *diversalité* (Bernabé, Chamoiseau, Confiant 1989) caractéristique d’un *universel caribéen* flirtant avec l’Universel. En outre, cette Caraïbe est caractérisée par une configuration archipélagique, une histoire, des écosystèmes, un bioclimat communs. Des créoles y sont ainsi omniprésents. Des États de langue espagnole (héritée de la colonisation espagnole) tels Cuba et la République dominicaine n’ont pas développé de créole. Néanmoins le créole haïtien (CH) y est présent grâce à l’expérience migratoire. Par exemple, à Cuba, les chants de la *tumba francesa* sont en général composés en CH (Martínez Gordo 2018). Et, pour mieux entrer dans la mondialisation, la Caraïbe crée des institutions régionales favorisant la circulation et le développement d’un discours transcaribéens en expansion, posant ainsi la nécessité d’une intercompréhension pouvant passer par une *créolophonie caribéenne* *intégrative*, un *univers pan-créole* des peuples caribéens. Cette contribution, après un bref examen de l’identité et des pratiques linguistiques caribéennes en s’appuyant sur les créoles avec un arrêt sur le CH, propose la création de cette association dite *créolophonie caribéenne* *intégrative* au service de la région tout en s’efforçant de dégager les voies et moyens pour y parvenir.

**Mots-clés** : Créolophonie intégrative, identités caribéennes, langues créoles, échange inter-caribéen, discours transcaribéen.

1. **Introduction**

Comme il est indiqué dans Govain (2018), le terme *créolophonie* n’est pas encore entré dans les dictionnaires classiques du français. Néanmoins, il existe dans le discours ordinaire de certains locuteurs, dont des créolistes notamment. De toute évidence, la notion désigne un espace composé de l’ensemble des communautés de locuteurs pratiquant un créole, de quelque base lexicale qu’il soit. En ce sens, on peut définir la créolophonie comme l’ensemble des personnes, des États, des territoires ou communautés, des institutions qui utilisent un créole comme moyen de communication vernaculaire, administrative, institutionnelle, etc. Bref, la *créolophonie* désigne les communautés américano-caribéennes, de l’Océan pacifique, de l’Océan indien (ou de partout) pratiquant un créole. L’utilisation du mot est liée à celle du terme *créolophone* dans les études sociolinguistiques ou dans la créolistique tout court. Nous comprenons, dès lors, que la créolophonie est consubstantielle des langues créoles qui, de manière générale, sont nées entre le XVIe et le XVIIIe siècles dans des régions très variées du monde à l’occasion des colonisations européennes (Hazaël-Massieux, 2011), mais qui sont généralement des îles. Créole et colonisation sont donc étroitement liés. Le créole haïtien (désormais CH), lui, est né dans la colonie française de Saint-Domingue au cours de cette même période à la faveur du brassage linguistique et ethnoculturel entre les esclaves africains de langues diverses et différentes, qui ont été extirpés d’Afrique et amenés dans cette colonie dans le cadre de la traite négrière et les colons français pratiquant le français.

Les créoles sont très présents dans la Caraïbe, région multilingue et multiculturelle où sont pratiquées des langues indo-européennes appartenant à des groupes linguistiques divers et des créoles à bases lexicales diverses hérités de celles-ci du fait de colonisations européennes (XVIe–XVIIe siècles) de différentes îles de la région. Cela a conduit à une identité caribéenne plurielle construite de l’intérieur, en majeure partie sur une tradition orale communautaire – l’*oraliture* issue de la *créolité*, proche de la *diversalité* (Bernabé, Chamoiseau, Confiant, 1989 ; Dorismond, 2013) caractéristique d’un *universel caribéen* flirtant avec l’Universel.

Le CH est présent dans la Caraïbe par rapport à l’expérience migratoire dans des États de langue espagnole (héritée de la colonisation espagnole) tels Cuba et la République dominicaine (RD) n’ont pas développé de créole. À Cuba, on retrouve même des domaines culturels – comme la *tumba francesa* – où les chansons sont en général composées dans cette langue (Martinez Gordo, 2018). L’omniprésence des créoles dans la Caraïbe révèle la nécessité d’une créolophonie caribéenne intégrative. Sachant que le discours, l’une des manifestations du langage, est le lieu de l’expression des vibrations identitaires, qu’est-ce qui fait et comment se manifeste l’identité caribéenne dans le discours transcaribéen ? Quels peuvent être les apports de la créolophonie à l’identité caribéenne et au développement régional ? Comment construire cette créolophonie intégrative au service d’une identité caribéenne ? Quelle(s) variété(s) de créole privilégié(s) ? Quels pourraient être les intérêts de cette institution linguistique pour les Caribéens ?

Cette contribution tente de répondre à ce questionnement en examinant l’aspect de l’identité et des pratiques linguistiques caribéennes en s’appuyant sur les créoles. Elle propose la création d’une *créolophonie caribéenne* *intégrative* au service de la région en dégageant des voies et moyens pour y parvenir.

1. **La Caraïbe et sa situation linguistique**

 Il est difficile à définir la Caraïbe qui est caractérisée par une configuration archipélagique, une histoire, des écosystèmes, un bioclimat communs. Et, pour mieux se comprendre et tenter de prendre sa place dans la mouvance de la mondialisation, elle crée des institutions d’ordre *politique* : Association des États de la Caraïbe, *économique* : la Caribbean Community (CARICOM) ou Banque caribéenne de développement, *universitaire* : Conférence des recteurs et présidents des universités de la Caraïbe, *littéraire* : Association des écrivains caribéens, etc. Ces associations favorisent le développement d’un discours transcaribéen et une littérature caribéenne en extension, posant ainsi la nécessité d’une intercompréhension pouvant passer par la création d’une *créolophonie caribéenne intégrative*, les créoles étant majoritaires dans la Caraïbe et les identités caribéennes fortement marquées par la créolité. Un ordre d’idées à propos du discours et de l’identité transcaribéens peut être donné par le livre bilingue de Rodriguez (2011).

En effet, lorsqu’on évoque l’Amérique ou même les Amériques, on voit assez rapidement de quoi on parle. Il s’agit de ce continent qui a été découvert par le navigateur espagnol Christophe Colomb en 1492 qui le considèrera comme le Nouveau-Monde et auquel un autre navigateur européen - l’Italien Amerigo Vespucci ou Americo Vespuce - va donner son nom. Un ordre d’idées pourrait être donné à ce propos par Fernández-Armesto (2007). Mais, quant à la Caraïbe, il n’est guère facile de la définir, vu les représentations diverses dont elle est l’objet, notamment en rapport avec les aires linguistiques spécifiques, le côté flou de ses frontières… Cruse (2014) donne une idée de cette difficulté à définir, voir à circonscrire la Caraïbe sans discussion. Girvan (2005) voit la Caraïbe comme un miroir à trois dimensions : la Caraïbe insulaire, la Grande Caraïbe et les West Indies. La première englobe les îles des Antilles et quatre territoires continentaux : le Belize, le Guayana, le Suriname, la Guyane française. La deuxième englobe cette Caraïbe insulaire, le Venezuela, la Colombie, et l’ensemble de l’Amérique centrale, y inclus le Mexique. Les îles hispanophones peuvent être comprises dans cet ensemble. Cette définition situe la Caraïbe au cœur des Amériques : la *mâchoire* de l’Amérique du Nord et de l’Amérique du Sud. Les West Indies renvoient à une conception plus restreinte ayant connu une certaine vitalité dans le temps, se limitant aux territoires anglophones : la Jamaïque, la Dominique, Sainte-Lucie, la Barbade, Trinidad, Saint-Kitts-et-Nevis, le Guyana, etc. Mais aujourd’hui on parle plus spontanément de la Caraïbe anglophone au lieu de West Indies. Ce sont ces dernières qui ont été à l’origine de la CARICOM.

 Ainsi, le brassage ethnolinguistique accompagnant la colonisation a conduit à l’avènement d’une Caraïbe créolophone où un imaginaire commun et une identité multiple se construisent autour de langues créoles provenant de langues européennes diverses suivant la puissance colonisatrice qui a dirigé le système esclavagiste de telle ou telle partie de la région. Cette identité construite en majeure partie sur une tradition orale communautaire est ce que Bernabé, Chamoiseau, Confiant (1989) appellent la « diversalité », un *universel caribéen* qui flirte avec l’*Universel*. Cette *culture diverselle* plurielle, bastion du particulier caribéen composé d’apports divers (caribéen, européen, africain, asiatique, américain…) et de l’universel est la caractéristique fondamentale de la créolité.

1. **L’identité caribéenne**

 Nous avons, ci-dessus, présenté la Caraïbe comme une région à la fois multilingue et multiculturelle aux identités plurielles mais se reposant sur des socles peu ou prou communs, au premier rang desquels la question de la créolité. Nous n’exagèrerons pas si nous considérons l’identité caribéenne comme, au départ, diasporique parce que formée d’apports d’origines diverses et variées. La notion de métissage semble dès lors une caractéristique de l’identité caribéenne. À ce propos, Dorismond (2013) peut nous en dire long. Mais cette identité diasporique va se « vernaculariser » en devenant des cultures sédentarisées et communautaires plus ou moins singulières. Cependant, si l’on doit parler d’une identité caribéenne, il faudra l’envisager comme plurielle, en la considérant comme un projet en construction. En effet, chez un individu même, l’identité peut être envisagée comme multiple car il s’agit d’un processus intégrant les différentes expériences de l'individu et qui se forme par l'interaction entre ce dernier et le monde qui l'environne. Cependant, il n’est pas le lieu où des identités se juxtaposent, mais ces apports identitaires pluriels fonctionnent chez lui comme un tout structuré, cohérent et fonctionnel (Camilleri, 1990).

 Cette créolité, expression de la culture *diverselle*, se manifeste dans l’*oraliture* (Zumthor 1987, 1983) dont les productions se modèlent sur les configurations mythologiques de nos communautés. Il s’agit là de l’un des éléments caractéristiques de l’identité caribéenne, une identité façonnée par le *métissage* et qui est à saisir non en termes de cloisonnement de chaque communauté mais « en termes de mouvements, de mobilité, de flux et d’influences en tous genres et non pas simplement de structures statiques » (Dubesset, 2012). Cette créolophonie caribéenne intégrative nous invite à approcher la Caraïbe à partir de son hétérogénéité culturelle, politico-administrative, voire aussi linguistique. Cette considération a conduit Buléon et Bégot (2006) à voir dans la Caraïbe une *méditerranée* par rapport à l’hétérogénéité socioculturelle qui la caractérise : elle est, pour ainsi dire, un carrefour de cultures et d’identités où, par les aléas de l’histoire, le Nord côtoie et tutoie le Sud.

Un mot sur la notion d’*oraliture*. Le mot a été proposé en 1971 par Ernst Mirville, dans son mémoire de licence – *Le créole peut-il être clair ?* – soutenu à la Faculté d’Ethnologie de l’Université d’État d’Haïti. Il l’a utilisé pour remplacer le syntagme nominal *littérature orale* qui semblait être contradictoire. Dans la tradition littéraire, on avait jusque-là toujours considéré la littérature comme ce qui est écrit et qui vise une certaine esthétique dans la forme. C’est ce qu’on appelait la « lettrure » aux XIIe et XIIIe siècles. Le mémoire d’Ernst Mirville est soutenu une douzaine d’années avant Zumthor (1983), néanmoins, c’est à ce dernier qu’on accorde en Occident la paternité du mot. Mais on comprend volontiers que le mémoire de premier cycle restant dans un cadre restreint, il ne sert pas à vulgariser la notion. C’est l’avantage qu’a eu Paul Zumthor sur Ernst Mirville.

 On pourrait en dire à peu près pareil pour la notion de créolité dont Perret (2001) situe le début dans les romans martiniquais *Chronique des sept misères* de Patrick Chamoiseau (1986) et *Le Nègre et l’amiral* de Raphaël Confiant (1988). Néanmoins, cette créolité était déjà présente au début du 20e siècle dans la littérature haïtienne. Elle se signale, par exemple, dans *La famille des Pitite Caille* de Justin Lhérisson (1905), *Zoune chez sa Nainaine* (du même auteur paru la même année) ou même dans *Gouverneurs de la rosée* de Jacques Roumain (1944), etc.

 On peut ranger dans l’*oraliture* le conte, le proverbe, la devinette, la charade, la chanson populaire, le théâtre, etc. On ne parle pas d’écriture pour l’*oraliture* mais de transcription qui permet de consigner le flux de l’oral sur un support scriptural, ce qui facilite la tâche du chercheur travaillant sur ces productions. Les productions littéraires ont un *auteur individualisé* mais celles de l’*oraliture* sont des productions *socio-collectives*. L’*oraliture* est une survivance de l’expérience esclavagiste : le maître permettait aux esclaves de se rencontrer certains soirs pour partager leurs expériences individuelles et collectives sous l’œil vigilant de commandeurs. Pour se détendre, ils se racontaient des histoires, reprenaient des contes populaires, faisaient de la musique, composaient et chantaient des chansons… Ils ont ainsi construit cette tradition de l’*oraliture* à travers une *parole de nuit*. C’est pourquoi ces pratiques n’ont lieu que le soir.

1. **Une Caraïbe si proche, pourtant si loin**

 S’il est vrai qu’il y a un besoin d’intercompréhension dans la Caraïbe, c’est qu’il faudra comprendre que les Caribéens ne communiquent guère entre eux. Cette communication est à entendre à la fois au sens d’échange de messages verbaux ou scripturaux en utilisant une langue ou un code partagé au regard de la circulation plus ou moins facile des Caribéens dans la Caraïbe. Il est plus facile pour un Caribéen, de voyager en Europe ou en Amérique du Nord que dans la Caraïbe. Voyager à Sainte-Lucie, à la Dominique ou à la Jamaïque, par exemple, est plus difficile et parfois plus onéreux pour un Haïtien que traverser l’Atlantique, tellement les connexions sont rares, difficiles et irrégulières dans la Caraïbe. C’est que les Caribéens sont généralement tournés vers leurs anciennes métropoles, la puissance européenne de l’époque de la colonisation (XVIe – XVIIIe siècles) qui avait colonisé les îles caribéennes. Depuis plus d’un demi-siècle, les États-Unis d’Amérique font, de ce point de vue, concurrence à ces anciennes métropoles. Ces territoires jadis colonisés par l’Angleterre, qui allaient devenir les États-Unis d’Amérique après l’indépendance, se sont affranchis des colons et ont créé leur propre modèle de développement jusqu’à devenir, plus tard, la première puissance économique et militaire du monde. Même sur le plan linguistique, ils ont intégré des normes endogènes qui ont émergé de l’intérieur et cela a conduit au fait que l’anglais pratiqué aux États-Unis se démarque de l’anglo-britannique. Ainsi, aujourd’hui on parle d’anglo-américain ou d’américain tout court en se référant à la variété d’anglais qui y est pratiqué.

 Pour conduire les Caribéens à se donner la main, se comprendre, communiquer, « se frotter » dans le sens communicatif de l’expression, se construire en tant que membres d’une même communauté régionale, il est nécessaire que les institutions caribéennes puissent poser des actions promotionnelles à divers points de vue en faveur de la communication et de la facilitation de la circulation des Caribéens dans leur espace géographique partagé. Intégration suppose circulation et rencontre. Circulation suppose des moyens de transport plus ou moins faciles et abordables. Aujourd’hui, les États-Unis constituent pour un Haïtien, par exemple, un passage obligé pour atteindre la plupart des États caribéens. Rencontre suppose communication. Communication suppose intercompréhension.

* 1. **Circulation du CH dans la Caraïbe**

 Les Haïtiens forment un peu partout dans la grande Caraïbe des *entités diasporiques* (ED). L’ED est une communauté formée de membres originaires d’un même pays, partageant une (ou plusieurs) même(s) langue(s), une (ou plusieurs) même(s) culture(s), etc. Ses membres entretiennent des relations socio-ethnico-ontologiques privilégiées avec leurs pays, langue et culture d’origine tout en étant intégrés dans leur pays d’accueil. L’ED est une communauté de valeurs communes vécues comme des expériences nouménales. L’intégration dans cette communauté fait naître aussi une *identité diasporique*, identité hybride formée d’éléments caractéristiques de chacune des communautés en question. La diaspora est, avant tout, un état d’être, de vivre en s’identifiant à son pays et sa culture d’origine tout en étant membre d’une communauté peu ou prou étrangère.

 En effet, près d’un million et demi d’Haïtiens vivent dans les territoires caribéens voisins. L’ambassadeur d’Haïti en RD de l’époque – Daniel Supplice – estime qu’en mars 2015 44 310 jeunes haïtiens étudiaient dans des universités dominicaines. Lespinasse (2011) estime qu’en 2008 entre 800 000 et un million d’Haïtiens vivaient en RD. Le CH est enseigné dans l’autre partie de l’île d’Haïti à l’Institut d’études supérieures de diplomatie du ministère des Affaires étrangères. Des agents culturels et associatifs dominicains l’apprennent pour pouvoir négocier avec leurs homologues haïtiens. Une frange de la population de Cuba est créolophone : les descendants d’Haïtiens y ayant émigré au début du XXe siècle ou des esclaves et de petits blancs ayant fui Saint-Domingue au XVIIIe siècle. La *tumba francesa*, avons-nous précisé, avec le CH comme principale langue d’expression, est une survivance de cette émigration précoce d’habitants de Saint-Domingue à Cuba. Les Haïtiens émigrent aussi dans la Caraïbe anglophone, à Porto-Rico, dans des départements et communautés d’outremer français de la Caraïbe, aux Bahamas, aux îles Caïques, en Guyane anglaise, au Suriname, etc. Dans leur circulation, ils emportent avec eux le CH, leur langue maternelle qu’ils continuent de pratiquer, notamment s’ils arrivent à former des entités diasporiques dans ces communautés d’émigration.

 Depuis plus d’une décennie, le Conseil de l’University of the West Indies (notamment le campus de Mona, en Jamaïque) a introduit un cours de créole dans le cursus des étudiants. Et c’est le créole de souche lexicale majoritairement française (notamment le CH) qui est à l’honneur. Il est vrai que le cours est une matière optionnelle qui n’est inscrite dans la maquette d’aucun département spécifique mais c’est un pas dans la bonne direction. Il est aussi enseigné à l’University of Bahamas depuis assez longtemps comme langue optionnelle aux côtés de l’espagnol et le français) dont le choix de l’un est obligatoire. Le nombre d’Haïtiens vivant aux Bahamas ou les Bahaméens d’origine haïtienne fait le quart de la population, soit environ 80.000. Selon les témoignages que nous avons obtenus il y a une demi-douzaine d’années au College of Bahamas devenu aujourd’hui l’University of Bahamas, les classes de créole sont remplies d’étudiants, y inclus ceux de familles d’origine haïtienne à qui ces dernières avaient interdit de pratiquer le créole dans leur enfance. Le cours offre à ces derniers une certaine revanche sur cette interdiction imposée par les parents pour des raisons idéologiques purement haïtiennes qui les ont poursuivies dans leur émigration.

 Haïti est le plus grand des trois États créolophones de la CARICOM, représentant plus de la moitié (52%) de la population de ce bloc régional. Avec Sainte-Lucie et la Dominique, la population de la CARICOM est créolophone à plus de 61%.

1. **Vers la créolophonie caribéenne intégrative**

 Notre conception de la créolophonie caribéenne intégrative renvoie à un *univers pan-créole* des peuples caribéens, cette créolophonie, institution régionale associative, peut faciliter les échanges, la rencontre, la connexion et le partage ethnoculturel entre les Caribéens (Govain, 2018). La créolophonie caribéenne intégrative est une institution régionale associative basée sur la pratique des créoles comme socle d’expression, les créoles constituant la langue première d’une majorité de nos populations, comme, par exemple, en Haïti, à la Jamaïque, à Sainte-Lucie, à la Dominique, en Guadeloupe, etc. Des langues de grande diffusion héritées des colonisations européennes (notamment le français et l’anglais) sont nés des créoles à bases lexicales diverses : *française* (Haïti, Martinique, Guadeloupe, Dominique, Guyane, Sainte-Lucie, etc.) ; *anglaise* (pratiqués par les États de la Caraïbe de l’Est) ; *hollandaise* (le *papiamento* pratiqué à Curaçao, Aruba et Bonaire) ; au Suriname sont pratiqués le *saramaccan* et le *sranan tongo*, etc. En considérant les trois Guyanes, on pourrait évoquer une bonne demi-douzaine de langues s’apparentant à des créoles : *boni, djuka, kwenty, mataray, paramaka, saramaka*. Il est vrai qu’il y a une majorité d’États pratiquant un créole de base lexicale anglaise dans la région, mais les locuteurs des créoles à base lexicale française sont majoritaires. La population locale d’Haïti à elle seule totalise 10 700 000 Habitants *(*IHSI[[1]](#footnote-1), 2013), la totalité de cette population étant créolophone. On estime la population en émigration à plus du tiers de cette population locale.

 C’est cette dominance des créoles qui suggère la nécessité de l’émergence de créolophonie caribéenne intégrative, cette institution socioculturelle et linguistique associative pouvant faciliter la rencontre, l’intercompréhension et la circulation entre les Caribéens. Elle est intégrative en tant qu’elle est un *univers pan-créole* qui, de ce point de vue, pourrait déboucher sur la réunion des communautés créolophones de l’Océan Indien, du Pacifique mais aussi de la Louisiane. Elle privilégiera toutes les variétés de créoles (qui sont égales par ailleurs) et c’est notamment en cela qu’elle sera intégrative. À cette égale importance linguistique, il faudrait ajouter celle des cultures que la langue sert à véhiculer. Ainsi, les documents émanant des communautés et institutions de cette association porteront les empreintes linguistiques des différentes variétés des communautés qui y seront impliquées.

 Cependant, il peut être nécessaire, notamment pour des raisons didactiques, de s’appuyer, pour commencer, sur une variété de créole qui servira d’outil d’expression pour les actes officiels qui seront, par la suite, traduits dans les différents autres créoles. Ceci semble d’autant plus important que les créoles ont, en général, un degré de standardisation non stabilisé. Mais, l’idée n’est pas de traduire mais d’élaborer les documents directement dans les différentes variétés de créole impliquées. On pourrait établir un consensus autour du CH comme variété standardisée. Les 5 principales raisons suivantes pourraient justifier cette proposition :

* Le CH est la variété des créoles qui possède le plus grand nombre de locuteurs (natifs). Il jouit ainsi d’une grande vitalité et n’est menacé par aucune autre langue ;
* il est le premier créole à avoir acquis un degré de grammatisation avancé (grammatisation au sens d’Auroux, 1994)[[2]](#footnote-2). De l’avis de Vintila-Radulescu (1976 : 95), « le créole haïtien semble avoir acquis un certain « prestige » bien avant les autres variétés du créole français. Au début 19e siècle, on le jugeait même digne d’être utilisé dans la vie publique ». Il atteint le plus haut niveau de standardisation et d’instrumentalisation (Valdman, 2005) ;
* il est langue officielle (Constitution de 1987), cela ne nous fera pas oublier que le créole seychellois ait aussi le statut de langue officielle bien avant le CH d’ailleurs (1982) ;
* il est le premier à être introduit dans le système scolaire comme langue d’enseignement et langue enseignée en 1979 ;
* il est la variété des créoles français la plus diffusée à l’étranger à travers la migration des Haïtiens un peu partout dans le monde, notamment en Amérique du Nord… On y voit généralement le parangon des créoles.
1. **Créolophonie et échange inter-caribéen**

 Le lundi 30 avril 2012, il a été organisé à Port-au-Prince, sous le patronage de l’ambassadeur de la CARICOM à l’époque à Port-au-Prince, le Saint-Lucien Earl Stephen Huntley, un séminaire sur les moyens de faire accepter le CH comme deuxième langue de travail à la CARICOM. Ont pris part à ce séminaire des personnalités de la Guadeloupe, de la Dominique, de Sainte-Lucie et d’Haïti. Le président haïtien de l’époque, Michel Martelly, s’y était fait représenter. Les conclusions de la journée étaient que chacun de son côté œuvre à porter le dossier au plus haut niveau à la CARICOM afin que le CH puisse être adopté comme deuxième langue de travail, étant entendu que les créoles haïtien, dominiquais et saint-lucien sont mutuellement intelligibles.

 Néanmoins, à l’issu du 24e Sommet de la CARICOM qui s’est tenu à Port-au-Prince les 18-19 février 2013, contre toute attente, le président Martelly a proposé le français comme deuxième langue de travail du bloc régional. Mais, cette adoption du français n’est, en réalité, que symbolique car les documents n’y ont pas été traduits. Cela montre que les choix politiques ne sont pas toujours des plus rationnels, comme si la pratique politique ignorait les réelles nécessités communautaires. Haïti est le seul pays francophone de la CARICOM tandis qu’il existe trois membres qui pratiquent un créole de souche lexicale majoritairement française : Haïti, la Dominique et Sainte-Lucie. Et ces créoles pratiqués par ces communautés sont mutuellement intelligibles. Il s’agit dès lors d’un choix idéologique non pragmatique dont les fondements seraient à chercher dans l’idiosyncrasie de son auteur et de ses conseillers.

 Le créole n’est pas non plus présent à l’Association des États de la Caraïbe (AEC). Mais, lors du VIe sommet de l’AEC, les 29 et 30 avril 2014, à Merida (Mexique), le Président Michel Martelly avait pourtant donné un écho favorable à la proposition de Serge Letchimy (alors président du Conseil régional de la Martinique) d’introduire le créole comme langue de travail à l’association. Mais cet écho du président Martelly, à l’époque, était, à la limite, sinon une facétie, du moins une hypocrisie, si l’on considère qu’il avait la possibilité un an auparavant de le faire à la CARICOM.

 Le créole peut servir de moyen véhiculaire de communication dans les relations entre la plupart des États caribéens. Par exemple, l’ex-ambassadeur de la CARICOM en Haïti, M. Earl Stephen Huntley, avait toujours pris la parole en créole en Haïti. Tout le séminaire du 30 avril 2012 s’est déroulé en créole (j’aurais pu écrire « en créoles »). Par ailleurs, lors de la rencontre de l’AEC, en Haïti en 2013, il a été émis le souhait que les collectivités caribéennes travaillent mieux ensemble et ainsi apprennent à mieux se connaître tout en s’intégrant davantage dans la région. Cela devrait conduire, *in fine*, à l’émergence d’une Caraïbe plus forte, plus unie. Cela peut favoriser l’émergence de la créolophonie intégrative où les créoles peuvent servir de moyen d’intercompréhension linguistique. Cela peut amener la CARICOM et l’AEC à revoir leur politique linguistique et leurs rapports avec leurs communautés membres. Car les langues et cultures de ces communautés doivent être mieux intégrées et prises en compte dans le fonctionnement de ces blocs régionaux.

1. **Quelques expériences préfigurant la créolophonie caribéenne intégrative**

 Il a déjà été entrepris des initiatives de création d’institutions dans l’espace créolophone caribéen qui vont dans le sens de cette créolophonie caribéenne intégrative. Par exemple :

* Le 27 juillet 1957, un groupe de 26 Antillais dont 4 femmes, ayant à leur tête le secrétaire permanent Rémy Nainsouta a fondé l’*Académie créole des Antilles* (ACRA). Les missions de l’ACRA étaient de « faire l’inventaire de notre trésor linguistique : établir la signification des mots et locutions proverbiales, ainsi que leur généalogie, avec remarques et anecdotes, s’il y a lieu ; rechercher, en particulier, les sources de langues qui coulent dans le langage créole : fixer la graphie ; révéler le génie de l’idiome et le défendre contre le français, un de ses pères envahissant et abusif ». L’ACRA n’a pas eu une longue vue pour n’avoir visé que les Petites Antilles françaises ; elle n’avait pas non plus une longue vie.
* En 1965, un groupe d’Haïtiens vivant aux États-Unis et au Québec a fondé la« *Sosyete Koukouy* » dans le but de garantir la vivacité de la littérature et la poésie haïtiennes d’expression créole, mais aussi de travailler à la « grammatisation » de la langue. Avec ses trois antennes principales : en Floride, à New York et à Montréal, elle sert à la diffusion et l’expansion du CH qu’elle enseigne à des étrangers. Elle produit des documents de toutes sortes y inclus des éléments de vulgarisation. Mais les ambitions de cette « *Sosyete* »ne semblent qu’haïtiennes.
* En 1976, lors d’un colloque international au Centre Universitaire Méditerranéen de Nice (en France) a été créé le *Comité International des Études Créoles* (CIEC). En 1981, lors du troisième colloque international du CIEC à Sainte-Lucie, les participants ont fondé l’association *Bannzil kreyòl* en vue de produire des recherches sur les créoles et de les promouvoir. C’est l’association créolophone qui a eu la plus large vision en termes de regroupement de communautés. Deux ans plus tard, en 1983, lors du quatrième colloque du CIEC, en Louisiane (États-Unis), les membres de *Bannzil kreyòl* ont retenu le 28 octobre pour célébrer la Journée internationale des langues créoles, qui deviendra plus tard Journée internationale des langues et cultures créoles.
* En 1981, les Dominiquais Marcel Fontaine (dit D’Jamala), Felix Henderson (entre autres) ont fondé – au retour du colloque du CIEC à Sainte-Lucie – le *Komite Etid Kreyòl* (KEK) dans le but de produire des documents, des matériels didactiques en créole, en particulier en/sur le créole dominiquais. Mais leur ambition n’était que dominiquaise. Par ailleurs, il est créé depuis 1996 le *Dominica’s World Creole Music Festival* qui est en 2018 à sa 23e édition.
* En mai 2005 est créée l’*Organisation internationale des peuples créoles* (OIPC) lors d’un symposium à Las Vegas qui a rassemblé des membres de communautés créolophones du monde. Son siège serait à Sydney et elle aurait pour but de promouvoir la culture créole dans le monde et regrouper des créolophones issus de toutes les régions du monde[[3]](#footnote-3). Elle se situe dans le prolongement de *Bannzil Kreyòl*. Mais cette organisation souffre d’un manque éprouvé de dynamisme parce que créée sans une base commune de réflexions et de mise en commun des expériences locales relatives à chacune des communautés créolophones membres.
* La *Fédération des Collectivités Créolophones de la Caraïbe* (FCCC) est fondée le 28 octobre 2010 à l’initiative de Jean-Claude Malo[[4]](#footnote-4), Maire de Bouillante (Guadeloupe) et Garcin Malsa[[5]](#footnote-5), Maire de Sainte-Anne (Martinique). Elle vise à rassembler les communes et les communautés de communes de différents territoires caribéens en vue de coopérer. La FCCC s’est conçue comme un outil d’intégration dans la Caraïbe.
1. **Des institutions à faire émerger dans le cadre de la créolophonie**

 Cette créolophonie caribéenne intégrative ne pourra guère fonctionner sans s’appuyer sur un ensemble d’institutions à faire émerger dans les diverses sphères institutionnelles des communautés qui la composent. Ainsi, l’association pourrait se comporter comme une macro-institution dont dépendraient de micro-institutions. Parmi ces micro-institutions, on pourrait retenir les suivantes :

* L’*Association des parlementaires créolophones* qui aura pour mission, entre autres, l’établissement d’un agenda régulier de travail en matière de coopération dans des domaines divers : diplomatie, politique, échanges commerciaux, etc.
* L’*Association des cinéastes créolophones* : le cinéma créole ne représente pas une industrie florissante reconnue comme telle par les consommateurs. Il est certes vivant en Haïti, mais son rayonnement ne dépasse guère nos frontières, encore que sa qualité technologique mérite d’être améliorée. Cette association pourrait être une occasion de faire avancer le cinéma créole, ce qui le conduira à se constituer en une vraie industrie.
* L’*Association des comédiens créolophones* : contrairement au cinéma créole, la comédie créole est en pleine expansion dans les communautés créoles. Sans entrer dans des détails spécifiques, nous indiquerons que la comédie créole ne demande qu’à être internationalisée. Cette association travaillera à la promotion de la comédie créole, en mettant en commun les expériences particulières de chaque communauté. De là, naîtra une expérience de régionalisation de ce pan culturel créole et cela pourra aboutir, à terme, à son internationalisation, voire à une entrée plus ou moins facile dans la mondialisation.
* L’*Association des écrivains créolophones* dont l’objectif est de faire la promotion de la langue, la littérature et les savoirs locaux des communautés créoles. Les démarches peuvent se modeler sur celles qui ont conduit à la fondation de l’Association des écrivains de la Caraïbe. À terme, elle pourrait inclure des membres de l’Océan indien, du Pacifique et d’autres contrées créolophones non caribéennes.
* L’*Association des chercheurs créolophones en sciences humaines et sociales* qui aura pour mission principale de promouvoir la recherche sur et dans les créoles. Elle aura un agenda de travail plus régulier que d’autres groupes de chercheurs évoluant dans le domaine des études créoles. Au mieux, pourrait surgir une sorte de *fédération* de ces groupes qui feront travailler les langues créoles afin qu’elles servent à exprimer des réalités scientifiques.
* L’*Association des ministres de la culture créolophones* qui développerait des projets de coopération multinationale en matière de la culture. Ces projets communs pourraient concerner les industries culturelles : le tourisme, la musique, le cinéma (ainsi, elle travaillerait en synergie avec l’association des cinéastes et des comédiens créolophones), etc.
* Le *Musée des mondes créolophones* : la fondation d’un musée des mondes créolophones peut sans doute être d’un grand apport à la diffusion des idées sur des actions et personnalités ayant marqué l’histoire des communautés créoles. Cette institution serait le lieu de célébration d’expériences, actions et personnalités des communautés créoles qui méritent d’être valorisées, vulgarisées et popularisées au-delà du temps et de l’espace immédiats où elles se sont produites ou ont vécu (dans le cas des personnalités). Il est ici l’occasion de faire un clin d’œil au Mémorial ACTe de la Guadeloupe qui va dans ce sens.

 Parmi les axes de coopération qui peuvent intéresser les communautés membres et qui entreraient dans le cadre du fonctionnement des institutions que nous avons évoquées plus haut et qu’il est nécessaire de fonder, on pourrait retenir : le jumelage de villes de pays différents, des activités liées à la biodiversité, au changement climatique, au développement durable solidaire, à la sécurité régionale, à la gestion de risques majeurs, aux échanges en matière de pêche, les communautés créolophones occupant généralement des environnements tropicaux insulaires, etc.

 Cette créolophonie caribéenne intégrative et les institutions qu’elle mettrait en branle peuvent créer une nouvelle dynamique en matière de coopération inter-caribéenne. Elles sont de nature à provoquer « une dynamique interinsulaire et assurer, dans une certaine mesure, l’intégration transversale, qui met en rapport, presque essentiellement, les acteurs de la région sans intervention extérieure pesante » (Seymour, 1998, 29). L’association peut être l’occasion d’un tourisme linguistique et culturel à l’échelle de la région, ce qui devrait aussi passer par la diversification des moyens de transports et la diminution de leur coût. La mer des Caraïbes n’est guère exploitée aux fins de communication en termes de circulation entre les différentes îles de l’archipel. Actuellement, le déplacement inter-caribéen est assuré exclusivement par avion et se révèle onéreux. La mer peut offrir une bonne alternative. On pourrait aussi utiliser la mer comme espace de circulation d’une police écologique qui pourrait être créée en vue de veiller à l’intégrité écologique de la région. Par exemple, Haïti et la Jamaïque partagent une frontière maritime. La distance entre Jérémie (métropole du département de la Grand’Anse, sud-ouest d’Haïti) et Kingston (capitale de la Jamaïque) n’est que de 292 kilomètres. Or, pour joindre l’aéroport Toussaint Louverture de Port-au-Prince à l’aéroport Norman-Manley de Kingston (475 km), il faut le plus souvent passer par Miami si l’on passe par un avion de ligne. Pour joindre les deux aéroports par un vol direct, on est obligé d’organiser un vol charter.

 Par ailleurs, les éléments culturels caribéens sont d’une portée touristique telle qu’ils soient capables de provoquer un tourisme culturel important. La musique caribéenne en général fait l’objet d’une reconnaissance internationale :

* le *compas* d’Haïti (et le *kwaze-le-uit* ou la *kontredans* en Haïti, sans oublier la musique racine qui est une expression socioculturelle du vodou) ;
* le *zouk* des Antilles françaises (et les styles plus traditionnels de musique historique : le *bèlè*, le *chouval bwa* ou la *biguine* (*biguine tambour* ou *biguine orchestrée*) en Martinique, le *gwoka* en Guadeloupe, voire le *kasékò* parmi d’autres genres en Guyane française) ;
* le *reggae* de la Jamaïque (et, à sa suite, le *raga* un peu partout dans la Caraïbe et le *dancehall* qui lui ressemble) sans oublier le *rastafarisme*;
* la *cadence* *lypso* de la Dominique ;
* le *calypso* de Trinité-et-Tobago, le *steelband* originaire de Trinité-et-Tobago mais répandu dans une bonne partie de la Caraïbe anglophone…

toute cette panoplie de styles musicaux, avec leurs différentes saveurs à la fois singulières et locales caribéennes, sur fond de transpiration tropicale charriant les couleurs, les senteurs et les parfums caribéens – ajoutés au folklore et les diverses expériences ethnoculturelles propres à ces différentes communautés – ne peuvent que dynamiser un tourisme à la fois international et inter-caribéen dans le cadre de cette grande association.

 Toute cette démarche de création d’institutions dans le cadre de cette créolophonie caribéenne intégrative constitue des voies permettant de parvenir à son émergence. Les moyens peuvent être identifiés et dégagés une fois l’idée appropriée par les acteurs sociopolitiques caribéens, notamment dans le contexte de fonctionnement de la CARICOM et de l’AEC.

1. **Les défis**

 L’histoire des créoles et des sociétés créoles est une histoire de lutte. Les esclaves ont été brassés et déshumanisés dans la colonie de Saint-Domingue, par exemple, de sorte qu’ils ne se comprennent. Le langage manifesté dans la pratique de la langue est l’une des expressions de l’humanité de chaque individu, ce qui le distingue de toutes les autres espèces animales. Certains diront que c’est la raison ou l’intelligence qui distingue les humains des autres espèces animales. Mais on pourrait objecter que le langage précède tout cela. Il est cette faculté spécifiquement humaine qui guide la conscience, la raison, l’intelligence. L’histoire de la Caraïbe est tout aussi épouvantable que celle des créoles :

 L’histoire de cette région est riche en épreuves de toutes sortes : esclavage, colonialisme, exploitation, indifférence du monde extérieur. Heureusement, la Caraïbe bénéficie de quelques atouts précieux comme le climat, des paysages fabuleux, une diversité ethno culturelle très riche, la mer et l’avenir des ressources qu’elle recèle. Mais sa chance est aussi d’avoir enfanté des hommes et des femmes de valeur (Seymour, 1998, 30).

 Ainsi, si nous voulons que cette créolophonie caribéenne intégrative se mette en place et se pérennise, nous devons nous préparer à mettre en commun des énergies individuelles des locuteurs et des communautés créolophones caribéens. L’un des défis principaux demeure le fait de faire entrer cette créolophonie dans la mondialisation. En effet, la mondialisation se présente comme un passage obligé pour les États mais aussi pour leurs langues, en ce siècle. Certains États y entrent pour en bénéficier des avantages qu’elle est sensée offrir, tandis que d’autres y sont pour en subir des conséquences sur le plan tant sociopolitique que linguistique. Elle n’est pas une fin en soi, mais un moyen permettant à un État donné de rester debout face aux États qui se font concurrence en vue de garder leur place dans la marche vers le développement à tous les niveaux. L’expérience de *dumping* dont on parle tant dans les domaines économique et commercial, qui n’est profitable qu’aux pays producteurs, est une conséquence de la mondialisation. D’où les pays producteurs sont ceux qui profitent le mieux de la mondialisation, tandis que les pays consommateurs de produits dont ils ne sont pas les producteurs en sont non forcément des victimes mais, pour ainsi dire, des déshérités du système de libre échange et de libre production. Mais rien ne les empêche de produire autant qu’ils peuvent car cela fait aussi partie de la libre concurrence, à partir du moment où ils ne nuisent au bien-être ou à la sécurité des autres.

 Les communautés créolophones doivent pouvoir parvenir à concevoir, voire adapter en créole des produits en termes d’alternative aux produits importés qui envahissent nos communautés créolophones. Et ces produits ne doivent pas être *inférieurs*en qualité à ceux-là. Cela constituera un coup de pouce au développement conceptuel des créoles qui seront investis dans toute une panoplie d’activités susceptibles de les conduire à créer de nouveaux concepts et de nouvelles notions pouvant servir à exprimer des réalités liées à la vie des créolophones. La configuration des interfaces des réseaux sociaux sur les outils informatiques constitue déjà un coup de pouce sur cette voie. L’automatisation des créoles pourrait servir à la présentation de ces produits qui envahissent nos communautés à partir du moment où l’on obtient la licence à cette fin.

 L’établissement de cette association suppose aussi la reconnaissance des créoles par la CARICOM, l’AEC et leur adoption comme langue de travail en choisissant une variété pour la codification de la documentation pour leur fonctionnement. La coopération caribéenne sur la base des créoles est une nécessité autant que l’institutionnalisation de cette créolophonie intégrative a pour vocation de renforcer une citoyenneté et une appartenance créolophones à l’intérieur de l’espace caribéen où les créoles vont devenir de vraies langues partenaires des autres langues avec lesquelles ils évoluent dans leur communauté respective. Cette démarche vise à donner à chacune d’elles sa vraie place dans la communauté. En réalité, les créoles sont majoritaires et constituent des langues de communication sociale de masse alors que le français et l’anglais sont assez minoritaires (en termes de nombre de locuteurs, et notamment de pratique quotidienne communautaire et vernaculaire). Toute démarche de valorisation de l’une ou l’autre doit tenir compte de cette réalité.

1. **Conclusion**

 La créolophonie caribéenne intégrative pourrait être implémentée au niveau de la CARICOM dans le volet coopération au rang de ses objectifs fondamentaux, les objectifs de l’association étant de promouvoir l’intégration économique et la coopération ainsi que de coordonner les décisions de politiques étrangères. Cette association rendra service à ce patrimoine linguistique caribéen commun. La démarche ici envisagée ne vise pas à conduire les créoles à faire écran aux langues avec lesquelles ils cohabitent, mais à amener les créoles à jouir pleinement des privilèges que leur confèrerait le fait qu’ils soient le ciment qui unit plusieurs communautés caribéennes éloignées géographiquement mais liées par l’histoire, la faune, la flore, l’écologie en général. Elle est un espace de création, de production, de connaissances et de reconnaissance. Elle est une condition de la construction d’une civilisation caribéenne en harmonie avec notre environnement, une civilisation de vérité, d’authenticité, de paix pour le renforcement des rapports géopolitiques dans la région. Son émergence et sa mise en application constitueront un effort dans la fortification des institutions caribéennes qui doivent se renforcer dans le cadre de la mondialisation. En dehors du discours communicatif élaboré, il existe un imaginaire caribéen commun traversant, par exemple, les proverbes circulant dans la région (Confiant, 2004). L’imaginaire diversel caribéen est façonné par les créoles et est l’expression d’un certain métissage lié à l’expérience de la créolisation sous ses diverses manifestations, comme il en ressort chez Dorismond (2013).

1. **Références citées**

Auroux, S. (1994). *La révolution technologique de la grammatisation*. Liège : Mardaga.

Bégot, M. & Buléon, P. (2006). La Caraïbe, Nord et Sud entremêlés. *TDC*, *La Caraïbe*. En ligne : http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-34.html.

Bernabé, J., Chamoiseau, P. & Confiant, R. (1989). *Éloge de la créolité*. Paris : Gallimard.

Camilleri, C. *et al*. (1990). *Stratégies identitaires*. Paris : Presses universitaires de France.

Confiant, R. (2004). *Le grand livre des proverbes créoles*. Paris : Presses du Châtelet.

Cruse R. (2014). *Une géographie populaire de la Caraïbe*. Québec : Mémoire d’Encrier.

Dorismond, E. (2013). L’Ère du métissage. Variations sur la créolisation politique, éthique et philosophie de la diversalité. Paris : Anibwé.

Dubesset, E. (2012). Penser autrement l’identité régionale caribéenne. *Études caribéennes*. En ligne : http://etudescaribeennes.revues.org/5739.

Fernandez Armesto F. (2007). *Amerigo: The man who gave his name to America*. New York : Random House.

Girvan, N. (2005). Reinterpreting the Caribbean. In : Pantin (dir.) *The Caribbean Economy, A Reader* (pp. 304-318). Kingston : Randle Publisher.

Govain, R. (2018). Haïti et les pratiques linguistiques dans la Caraïbe : vers l'établissement d'une créolophonie caribéenne intégrative. In : Denis W. (dir.), *Haïti*, *la CARICOM et la Caraïbe. Questions d’économie politique, d’intégration économique et de relations internationales* (pp. 441-470). Port-au-Prince : C3 Éditions.

Hazaël-Massieux, M.-Ch. (2011). *Les créoles à base française*. Paris : Ophrys.

Martínez Gordo, I. (2018). *Contactos lingüisticos caribeños en Cuba. El creol de Haití*. La Havana : Instituto de Literatura y lingüistica.

Rodriguez, E.J. (2011). *Haïti and Trans-Caribbean literary Identity/Haïti y la transcaribenidad literaria*. St-Martin : House of Nehesi Publishers.

Seymour, J.-J. (1998). *La Caraïbe face à la Mondialisation*. Guadeloupe : Ibis rouge éditions.

Valdman A. (2005). Vers la standardisation du créole haïtien. *Revue française de linguistique appliquée*, X(1), 39-52. https://www.cairn.info/revue-francaise-de-linguistique-appliquee-2005-1-page-39.htm

Vintila-Radulescu I. (1976). *Le créole français.* Paris : Mouton.

Zumthor, P. (1983). *Introduction à la poésie orale*. Parais : Seuil.

Zumthor, P. (1987). *La Lettre et la voix. De la « littérature » médiévale*. Paris : Seuil.

1. Estimation 2013 de l’Institut haïtien de statistique et d’informatique [↑](#footnote-ref-1)
2. La grammatisation est à entendre comme un processus consistant à outiller, décrire, « scripturiser », voire automatiser une langue sur la base des deux piliers de notre savoir métalinguistique : la grammaire et le dictionnaire, voire en la rendant disponible à l’écrit au travers de l’imprimé et des technologies de l’information et des télécommunications (Auroux, 1994). [↑](#footnote-ref-2)
3. http://iocp.potomitan.info/iocp\_membres/rodolf\_etienne2.php [↑](#footnote-ref-3)
4. Maire de cette municipalité de 2008 à 2014. [↑](#footnote-ref-4)
5. Il a été maire à cette municipalité de Sainte-Anne pendant 25 ans (de 1989 à 2014) et conseiller général pendant 27 ans (de 1988 à 2015). [↑](#footnote-ref-5)